Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250408-DP25-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 16/04/2025

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

# DÉCISION DU PRÉSIDENT

## PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**N° : DP-25-073**

**SERVICE : Direction Commande Publique**

**OBJET : Fourniture, livraison et installation de 19 pergolas et 9 abris cuisines pour le camping de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, « La Plaine Tonique », situé à Malafretaz (01340) – Attribution du marché**

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n°20-19 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 14ème Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, dans le domaine du Tourisme, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDÉRANT** la consultation lancée le 06 mars 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la fourniture, la livraison et l'installation de 19 pergolas et 9 abris cuisines pour le camping de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, « La Plaine Tonique », situé à Malafretaz (01340) ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDÉRANT** que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 08 avril 2025 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement l'offre de la société TISSOT CHARPENTES (01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze) ;

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250408-DP25-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 16/04/2025

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché ayant trait à la fourniture, la livraison et l'installation de 19 pergolas et 9 abris cuisines pour le camping de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, « La Plaine Tonique », situé à Malafretaz (01340) à la société TISSOT CHARPENTES (01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze) pour un montant de 122 651.25 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 08 avril 2025.

**Pour le Président et par délégation,**
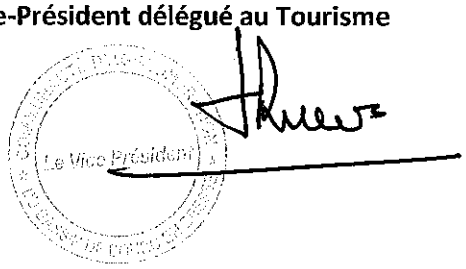
**Jean-Pierre ROCHE**
**14ème Vice-Président délégué au Tourisme**